

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le 2 **SEPTEMBRE** à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

Étaient présents : BOUILLON Jean-Michel, Maire, VRAC Eugène *1^{er} adjoint*,
HELAOUE Georges *2^{eme} adjoint*, GRENIER Emilie GUIDOU Ludovic, LAVALLEY Noel,
LARDENOIS Christine, LEFEVRE François LEONARD Michel

Absente excusée : AMOROS Françoise

Secrétaire de séance : GRENIER Emile

Formant la majorité des membres en exercice

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL du 22 juillet 2019

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II CHOIX DES ENTREPRISES CHARGEES DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LE COTEAU DES ISLES »

Delib2019-33

Vu l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC « le coteau des Isles » établi le 6 mai 2019

Vu le lancement de la consultation des entreprises par voie dématérialisée pour les travaux d'aménagement de la ZAC « le coteau des Isles »

Vu l'analyse des offres réalisées par le maître œuvre.

Le maire donne lecture du rapport d'analyse et rappelle les critères de jugement des offres :

sachant que le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères définis dans l'avis à concurrence.

L'avis d'appel public à la concurrence se décompose en 3 lots avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Lot 1 : ***Terrassement –Voirie assainissement ouvrage de soutènement en gabion – Mobilier***

Lot 2 : ***Réseaux souples***

Lot 3 : ***Espaces verts***

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature des marchés, tranche ferme et tranche conditionnelle, rendus ci-dessous après analyse :

OBJE T	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	MONTANT HT
LOT 1	Gpt Solidaire entreprises Pigeon TP et Laisney TP	1 254 176.62 €	1 045 147.90€
LOT 2	Gpt Solidaire entreprises Pigeon TP et Laisney TP	171 710.04 €	143 091.70€
LOT 3	ID VERDE	80 771.15 €	67 309.30€

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **Approuve** la passation des marchés cités ci-dessus
- **Autorise** le maire à signer et à exécuter les marchés et documents y relatifs

III DESSERTE EN ELECTRICITE DE LA ZAC « LE COTEAU DES ISLES » -Tranche ferme *Delib2019-34*

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public de la ZAC « le coteau des Isles ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public de la ZAC « le coteau des Isles », hors travaux de terrassement pris en charge par la commune de st Georges de la rivière est de 60 000.00€ HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 26 000.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la participation de la commune de 26 000.00€
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

IV BORNAGE DES PARCELLES DE LA ZAC « LE COTEAU DES ISLES » *Delib2019-34*

Monsieur le maire donne lecture du devis présenté par la SCP SAVELLI pour le bornage de 22 lots de la ZAC le Coteau des Isles .

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de SCP SAVELLI qui s'élève à 19 758.80€ HT.
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du projet ainsi qu'à l'engagement et au mandatement des dépenses correspondantes.

V ORGANISATION DU REPAS MULTIGENERATIONNEL

Conformément à qui a été convenu lors de la précédente réunion, le conseil municipal maintient l'invitation à l'ensemble des personnes domiciliées à l'année sur st Georges.

Le conseil retient les dates des dimanche 13 ou 20 octobre selon la disponibilité du traiteur

Le traiteur Jehan Leconte de Bricquebec avait donné entière satisfaction en 2018 le conseil charge le maire de le consulter pour proposer le menu.

Le conseil décide d'inviter un couple extérieur à la commune, en remerciements de leur participation aux manifestations se déroulant sur la commune.

L'apéritif sera servi par les conseillers

Une quête pourra être réalisée pour les serveurs

Un repas sera apporté aux personnes privées d'autonomie

VI QUESTIONS DIVERSES

Médaille « Ville Martyre »

Mr le maire informe que la commune a reçu une médaille « Ville Martyre » à l'occasion du 75^{eme} anniversaire de la libération : *« l'aviation alliée chargée de favoriser l'avancée des troupes au sol pour couper le Cotentin a bombardé 3 maisons de la Rue du 18 juin 44 dans la nuit du 17 au 18 juin 1944 Deux personnes sont mortes sous les décombres, Augustin Laville et son épouse.*

Alors que tous les habitants du village s'étaient réfugiés, comme chaque nuit, dans l'abri creusé sous la terre sous les pommiers au fond de la chasse derrière le presbytère Mr et Mme Laville avaient choisi cette nuit-là de dormir chez eux ».

Prêchi Normand

Comme chaque année Mme Odile BUTTET remercie la commune pour l'utilisation de la salle communale tous les 3^{eme} vendredi de chaque mois. Le conseil municipal renouvelle le prêt de la salle à cette association culturelle.

Elagage

Mr Lavalley souhaiterait que les haies soient élaguées plus haut. Mr Vrac rappelle que la commune est autorisée à élaguer à 2 mètres au-delà l'élagage restera à la charge du propriétaire.

Ramassage des OM

La question est soulevée des périodes de ramassage des OM : le maire rappelle que la période estivale pour le ramassage des OM est de Pâques à la Toussaint (1er avril au 1^{er} Novembre)

Réparation de la remorque

Le plancher de la remorque est défoncé le conseil charge Mr Vrac de procéder à la réparation

Fait à St Georges de la Rivière

Le 3 SEPTMBRE 2019

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1^{er} adjoint,

HELAOUEY Georges 2^{ème} adjoint,

GRENIER Emilie 3^{ème} adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,

